

PANORAMA DE BRANCHE - Fabrication mécanique du verre

Données 2024



Septembre 2025

SOMMAIRE

Univers étudié et rappels méthodologiques	3
Enquête sociale	5
1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024	6
2. Mouvements de personnel	24
3. Conditions de travail	29
4. Formation professionnelle	34
5. Télétravail	37
6. Rémunération	38
Synthèse	43

UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

a. Univers étudié

Industries de fabrication mécanique du verre (IDCC 669)

	Entreprises employant au moins 1 salarié	Salariés présents au 31-12
DARES 2023 (Ensemble de la branche)	120 entreprises	22.400 salariés
Adhérents 2024 Fédération des Industries du Verre	24 entreprises	16.326 salariés
Répondants à l'enquête de branche	24 entreprises (soit <u>100 % des adhérents</u>)	16.326 salariés

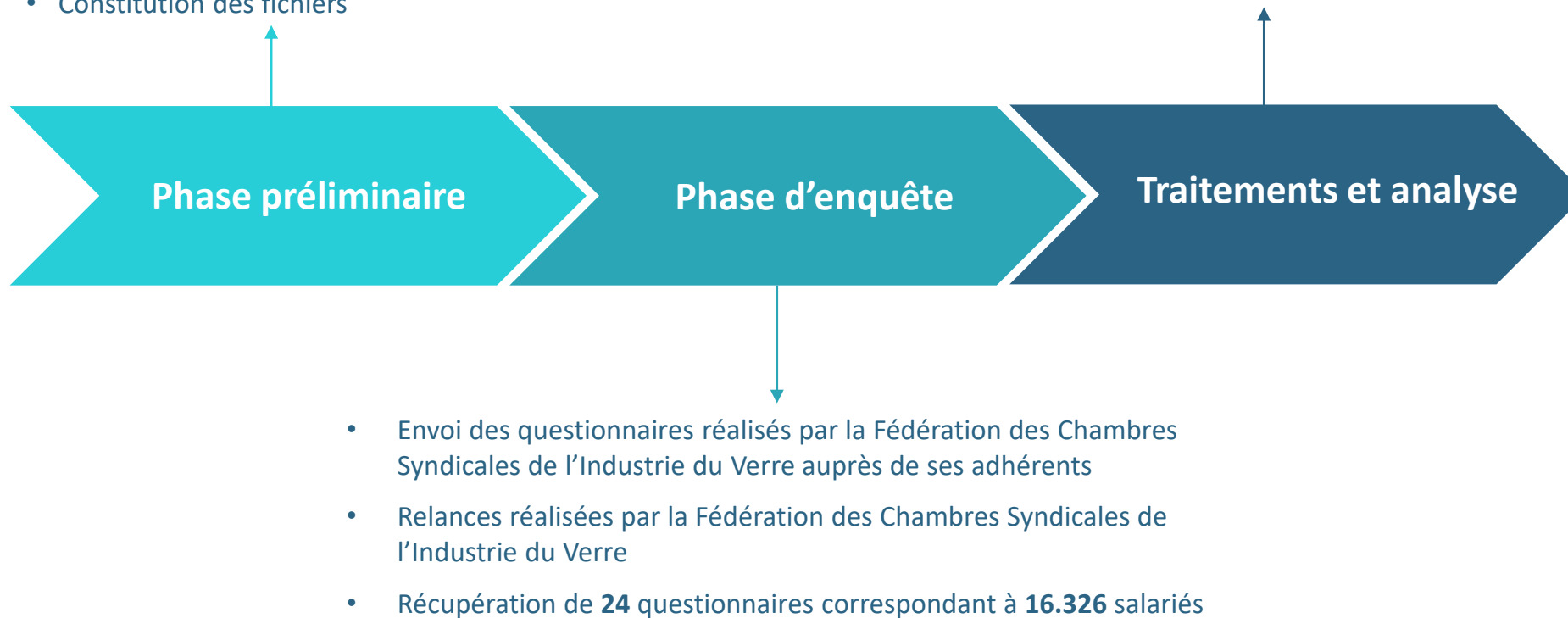
UNIVERS ETUDIE ET RAPPELS METHODOLOGIQUES

b. Rappels méthodologiques

L'étude réalisée a respecté les étapes suivantes :

- Elaboration du questionnaire et préparation des enquêtes
- Recueil des annuaires
- Constitution des fichiers

- Traitements statistiques des informations
- Analyse des résultats
- Rédaction et présentation du rapport d'étude



Enquête sociale

Exercice 2024

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

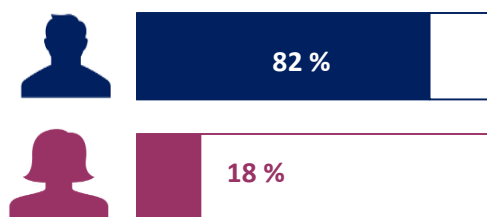
✓ Selon le sexe

Les hommes demeurent largement prédominants dans la branche, représentant 82 % des salariés à la fin de l'année 2024.

La proportion de femmes, stable sur un an à 18 % des effectifs, a toutefois augmenté de 2,5 points depuis 2020.

Selon les dernières données de l'INSEE disponibles par macro-secteur, les femmes représentaient 28,5 % des effectifs dans l'industrie.

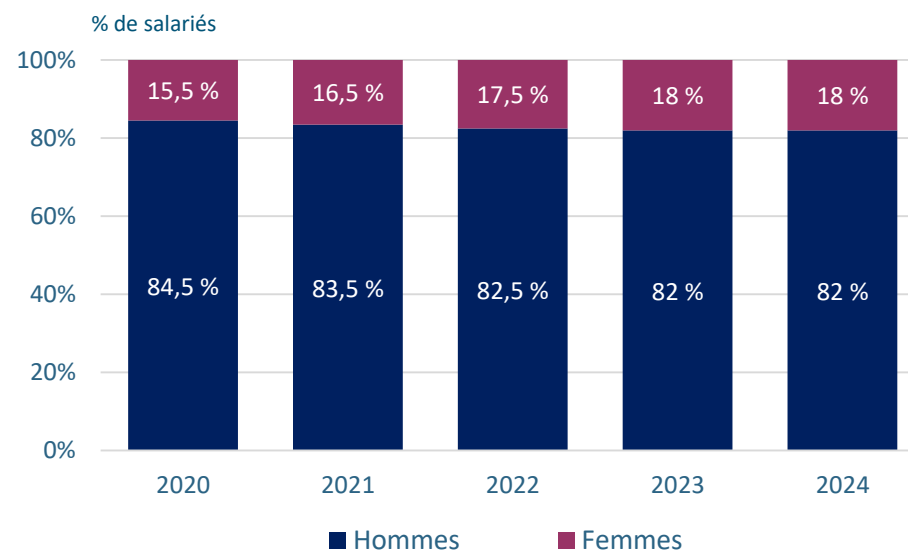
Répartition des salariés présents au 31/12/2024 selon le sexe



Effectifs bruts de l'enquête de branche

2024	
Hommes	13.354 sal.
Femmes	2.972 sal.
Ensemble	16.326 sal.

Rappel des répartitions de 2020 à 2024



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2024)

Hommes : 49,8 % vs 49,7 % en 2020

Femmes : 50,2 % vs 50,3 % en 2020

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon la nature des contrats

Fin 2024, 96 % des salariés de la branche étaient en CDI, soit un point de plus par rapport à 2020.

La proportion de CDI est légèrement plus élevée chez les hommes, avec 96,5 % des effectifs masculins concernés, contre 93 % pour les femmes.

Répartition des salariés présents au 31/12
selon la nature des contrats

	2020	2021	2022	2023	2024
CDI	95 %	94,5 %	94,5 %	95,5 %	96 %
CDD	1,5 %	2 %	2 %	1 %	1 %
Contrats d'apprentissage	2,5 %	2,5 %	3 %	3 %	3 %
Contrats de professionnalisation	1 %	1 %	0,5 %	0,5 %	<0,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Détail 2024 selon le sexe des salariés
(figurent entre parenthèses les données brutes de l'enquête de branche 2024)

	Hommes	Femmes	Ensemble
CDI	96,5 % (12.908 sal.)	93 % (2.767 sal.)	96 % (15.675 sal.)
CDD	1 % (101 sal.)	1,5 % (41 sal.)	1 % (142 sal.)
Contrats d'apprentissage	2,5 % (322 sal.)	5 % (149 sal.)	3 % (471 sal.)
Contrats de professionnalisation	<0,5 % (23 sal.)	0,5 % (15 sal.)	<0,5 % (38 sal.)
Ensemble	100 % (13.354 sal.)	100 % (2.972 sal.)	100 % (16.326 sal.)

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon l'âge

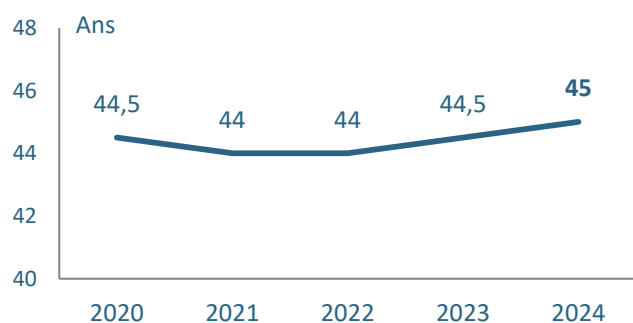
L'âge moyen des salariés de la branche est de 45 ans, soit 4 ans de plus que celui de l'ensemble du secteur privé (41 ans).

L'étude de la pyramide des âges montre que la branche compte une population salariée sensiblement plus âgée que la moyenne nationale : 24 % des effectifs ont 55 ans ou plus, contre 20 % au niveau national selon l'INSEE.

45 ans

Age moyen* des salariés en 2024

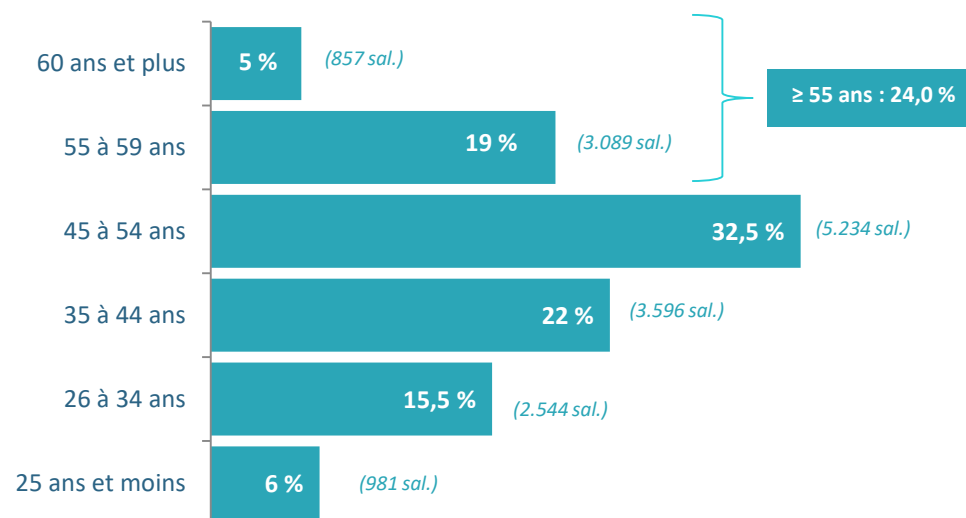
Evolution de l'âge moyen des salariés



* L'âge moyen est une estimation qui s'appuie sur l'hypothèse suivante : l'âge des individus étudiés se répartit uniformément au sein d'une classe d'âge. On considèrera par exemple que l'âge moyen des individus ayant entre « 26 et 34 ans » est de 30 ans. Pour une classe non bornée, par exemple « 25 ans et moins », le choix est plus arbitraire. Nous avons retenu l'âge de 23 ans pour les « 25 ans et moins » et de 62 ans pour les « 60 ans et plus ».

Pyramide des âges en 2024

(figurent entre parenthèses les données brutes de l'enquête de branche 2024)



Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2024)

15-24 ans : 9,4 %

25-54 ans : 70,6 %

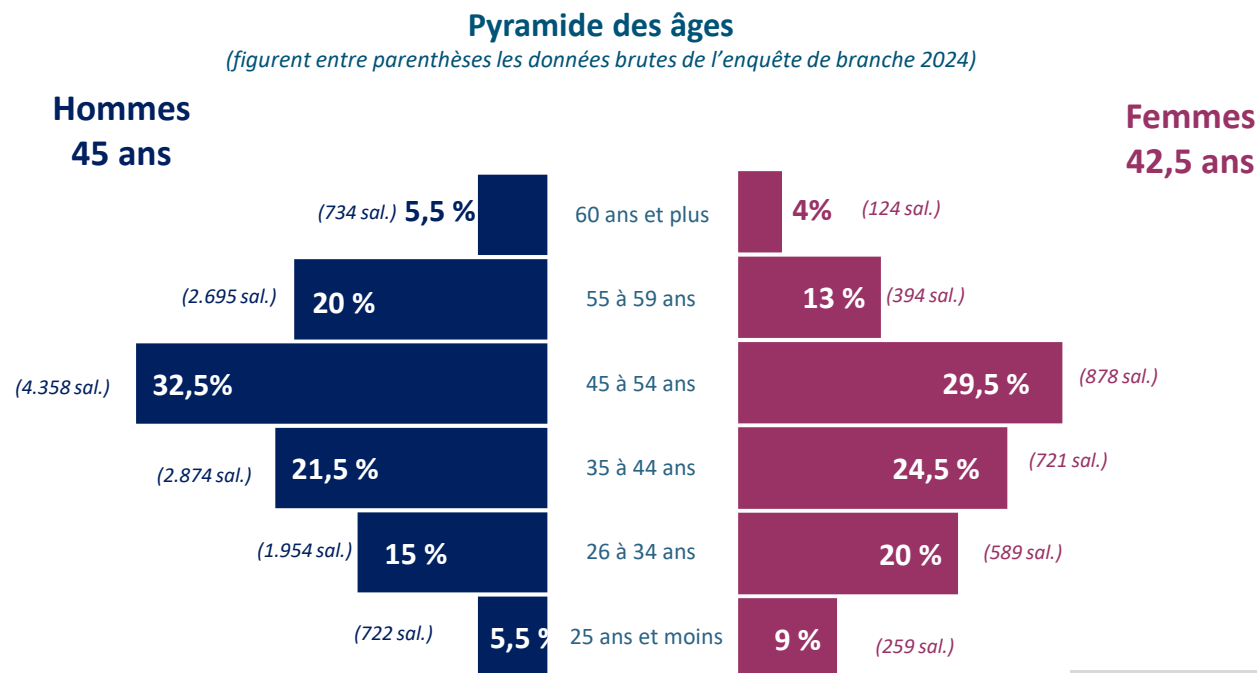
≥ 55 ans : 20,0 %

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon l'âge

La réforme des retraites accentuera le vieillissement de la branche, en maintenant plus longtemps les salariés en activité.

Le report des départs ralentit mécaniquement le renouvellement générationnel. Celui-ci repose aujourd'hui en partie sur la féminisation des métiers de la fabrication du verre, les femmes étant en moyenne plus jeunes que les hommes (42,5 ans contre 45 ans).



Repère national

(Source : Assurance Retraite 2024)

Age moyen du départ à la retraite : 63,6 ans

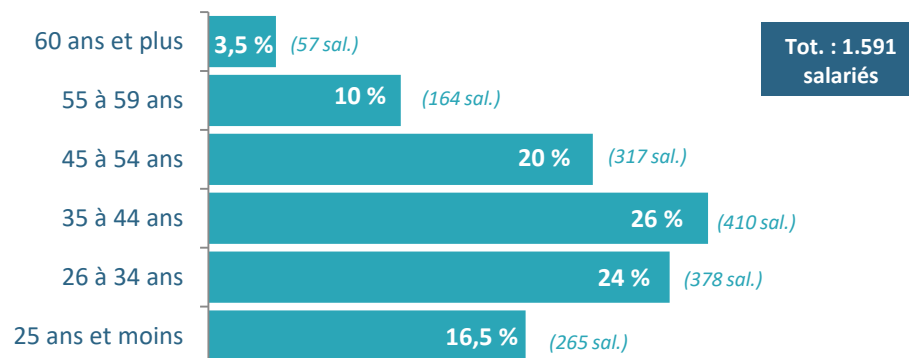
1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

Pyramides des âges

(figurent entre parenthèses les données brutes de l'enquête de branche 2024)

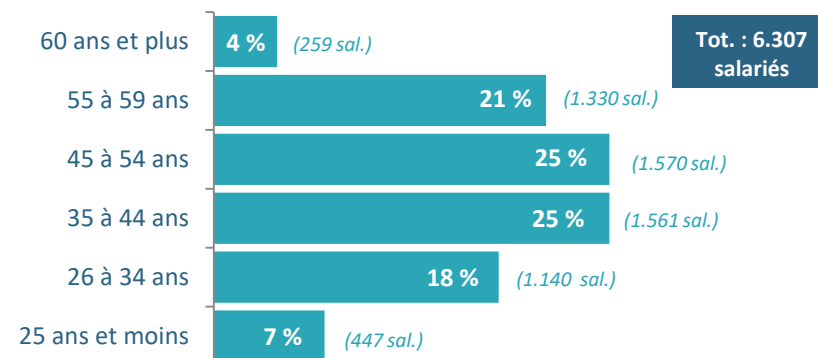
➤ Agents non qualifiés

âge moyen : 39,5 ans



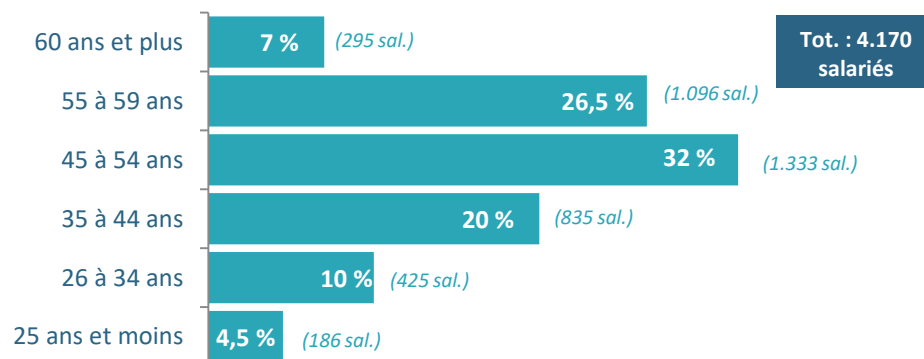
➤ Agents qualifiés

âge moyen : 44 ans



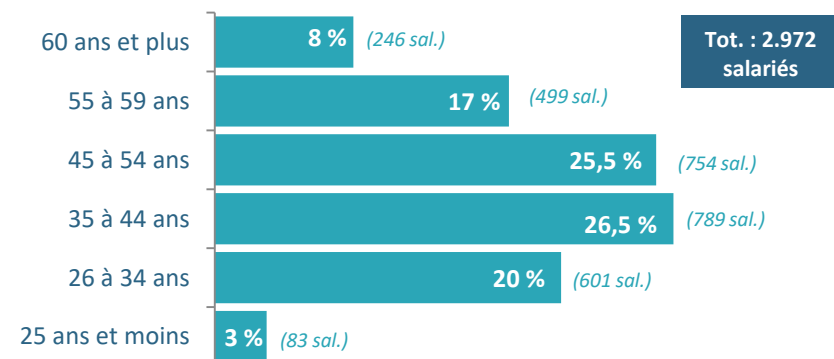
➤ Techniciens et agents de maîtrise

âge moyen : 47 ans



➤ Cadres

âge moyen : 44,5 ans



1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon l'ancienneté

En 2024, les salariés de la branche étaient en poste depuis 13,5 ans en moyenne.

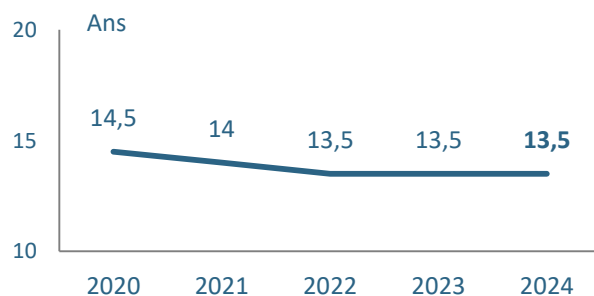
Près de la moitié d'entre eux (46 %) occupaient leur poste depuis au moins 18 ans, témoignant de la fidélité des collaborateurs et de la capacité de la branche à conserver ses talents.

Cette stabilité est particulièrement marquée pour les agents qualifiés et les techniciens et agents de maîtrise.

13,5 ans

Ancienneté moyenne* des salariés en 2024

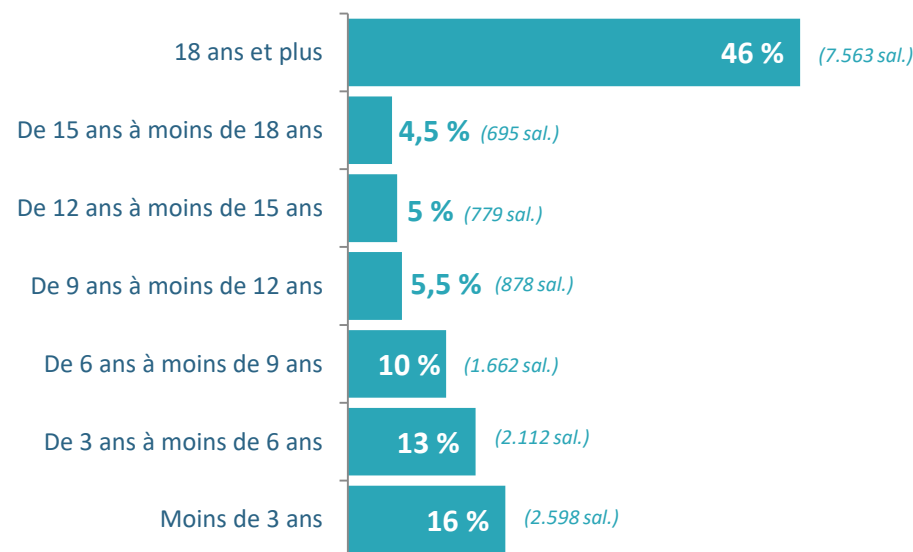
Evolution de l'ancienneté moyenne des salariés



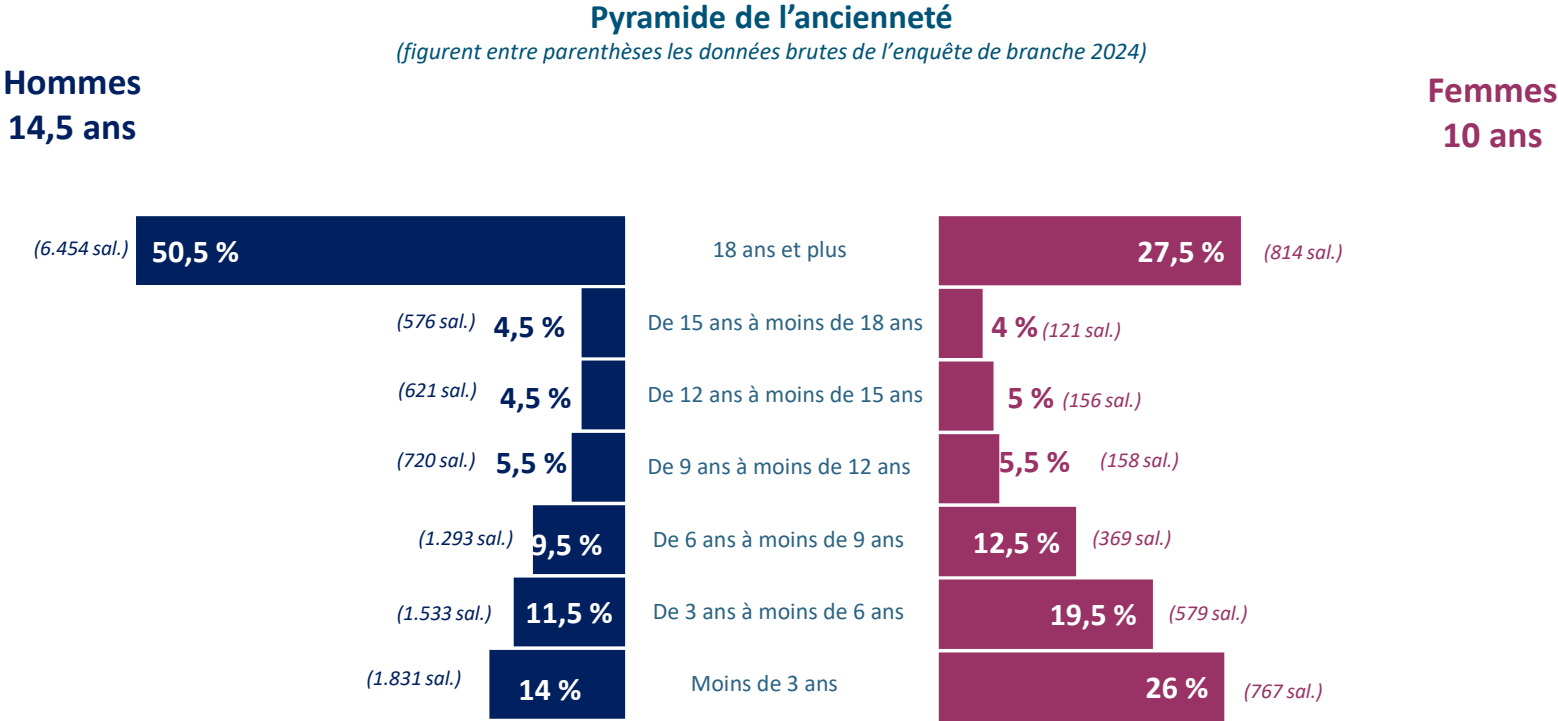
**L'ancienneté moyenne est une estimation qui s'appuie sur l'hypothèse suivante : l'ancienneté des individus étudiés se répartit uniformément au sein d'une strate d'ancienneté. On considèrera par exemple que l'ancienneté moyenne des individus ayant « de 6 ans à moins de 9 ans » d'ancienneté est de 7,5 ans. Pour une classe non bornée, par exemple « moins de 3 ans », le choix est plus arbitraire. Nous avons retenu 1,5 ans pour les « moins de 3 ans » et 22 ans pour les « 18 ans et plus ».*

Pyramide de l'ancienneté

(figurent entre parenthèses les données brutes de l'enquête de branche 2024)



1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

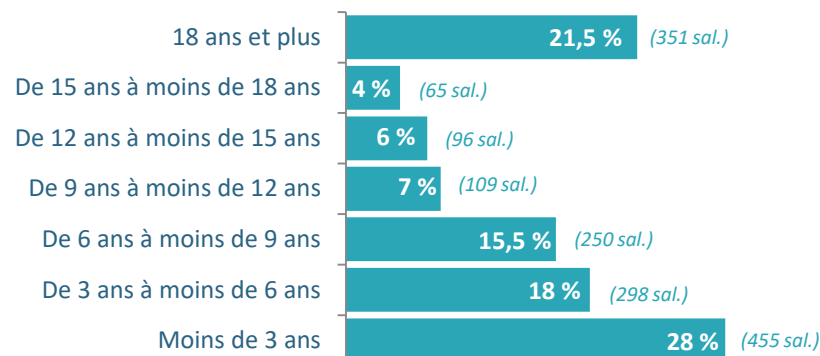


1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

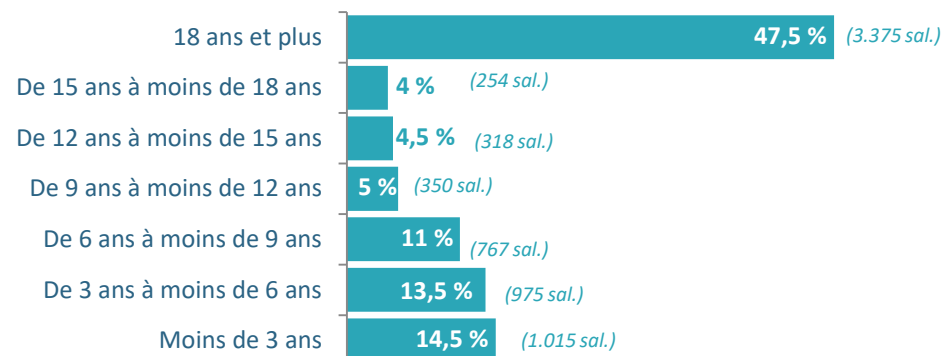
Pyramides de l'ancienneté

(figurent entre parenthèses les données brutes de l'enquête de branche 2024)

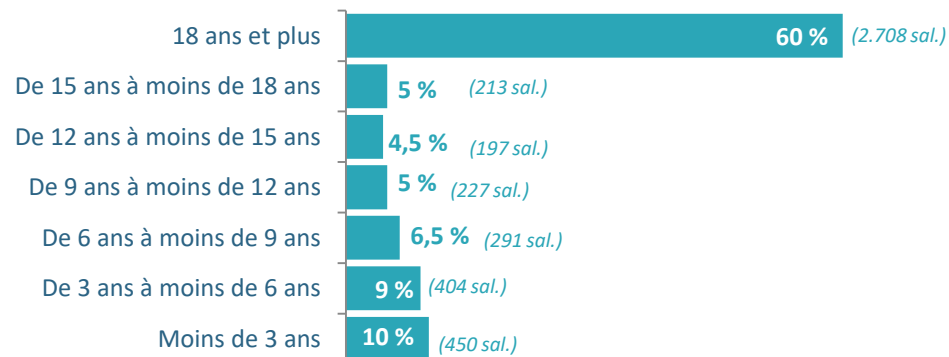
➤ Agents non qualifiés ancienneté moyenne : 9 ans



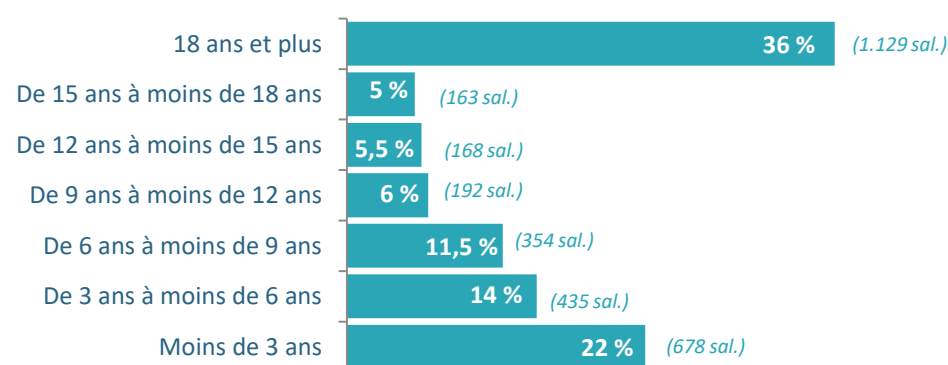
➤ Agents qualifiés ancienneté moyenne : 14 ans



➤ Techniciens et agents de maîtrise ancienneté moyenne : 16 ans



➤ Cadres ancienneté moyenne : 12 ans



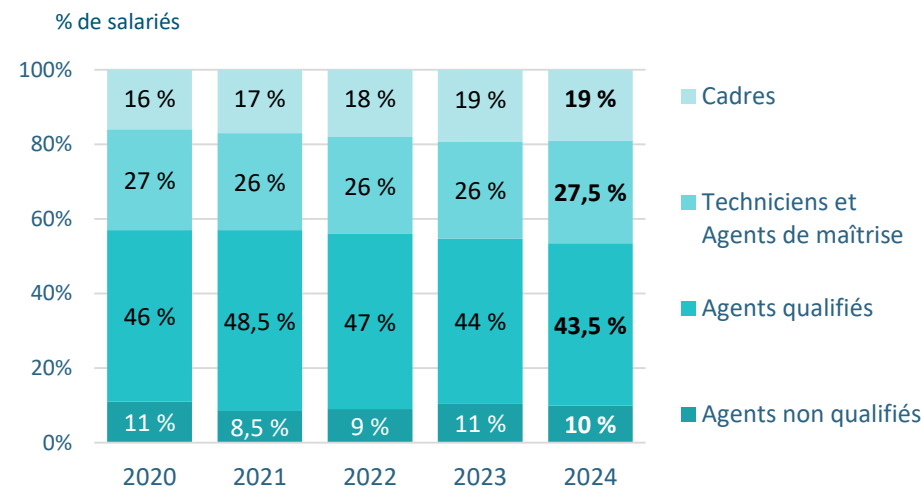
1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon la catégorie professionnelle

Au 31 décembre 2024, les agents, qu'ils soient qualifiés ou non, représentaient 53,5 % des effectifs, en recul de 3,5 points par rapport à 2020. À l'inverse, la part des cadres a progressé de 3 points sur la même période, atteignant 19 %.

Traditionnellement, les activités industrielles comptent une majorité d'hommes, particulièrement parmi les agents. Les femmes, moins nombreuses dans les entreprises de la branche, occupent principalement des postes de techniciens, d'agents de maîtrise et de cadres.

Répartition des salariés présents au 31/12 selon leur catégorie professionnelle



Détail 2024 selon le sexe des salariés

(figurent entre parenthèses les données brutes de l'enquête de branche 2024)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Agents non qualifiés	1.399 sal. (10,5 %)	226 sal. (7,5 %)	1.625 sal. (10 %)
Agents qualifiés	6.192 sal. (46,5 %)	857 sal. (29 %)	7.049 sal. (43,5 %)
Techniciens et Agents de maîtrise	3.565 sal. (27 %)	937 sal. (31,5 %)	4.502 sal. (27,5 %)
Cadres	2.181 sal. (16 %)	945 sal. (32 %)	3.125 sal. (19 %)
Ensemble	13.337 sal. (100 %)	2.965 sal. (100 %)	16.301 sal. (100 %)

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

Répartition des salariés présents au 31/12/2024 selon leur coefficient

Données brutes de l'enquête de branche 2024

Agents nb de salariés				Techniciens et agents de maîtrise nb de salariés				Cadres nb de salariés			
Coef	Hommes	Femmes	Ensemble	Coef	Hommes	Femmes	Ensemble	Coef	Hommes	Femmes	Ensemble
125	118	64	182	230	507	136	643	390	152	115	267
135	28	3	31	250	805	197	1.002	410	415	197	612
145	51	32	83	270	724	165	889	450	804	336	1.140
155	174	102	276	290	570	140	710	550	284	102	386
165	655	280	935	315	526	158	684	660	157	48	205
180	1.282	252	1.534	345	152	51	203	880	130	28	158
190	1.552	129	1.681	375	61	20	81				
200	1.709	120	1.829								
215	1.929	105	2.034								

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon les coefficients

Répartition des salariés présents au 31/12/2024 selon leur coefficient

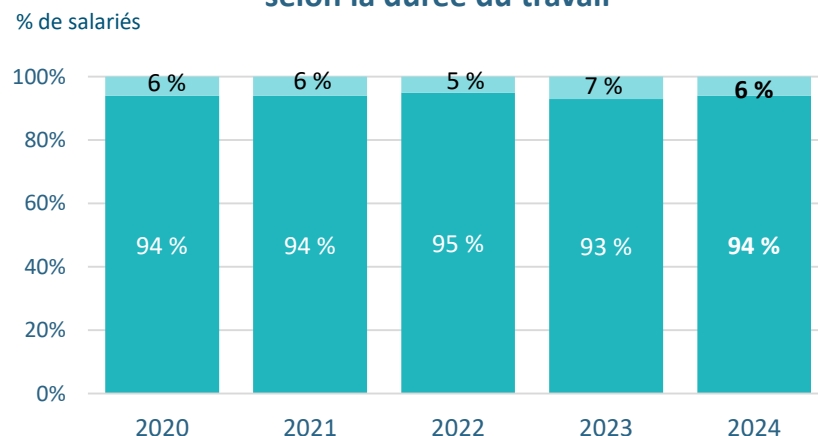
Agents				Techniciens et agents de maîtrise				Cadres			
Coef	Hommes	Femmes	Ensemble	Coef	Hommes	Femmes	Ensemble	Coef	Hommes	Femmes	Ensemble
125	1,0 %	2,5 %	1,0 %	230	4,0 %	5,0 %	4,0 %	390	1,0 %	4,0 %	1,5 %
135	<0,5 %	<0,5 %	<0,5 %	250	6,5 %	7,0 %	6,5 %	410	3,0 %	7,0 %	4,0 %
145	0,5 %	1,0 %	0,5 %	270	6,0 %	6,0 %	6,0 %	450	6,5 %	12,0 %	7,5 %
155	1,5 %	3,5 %	2,0 %	290	4,5 %	5,0 %	4,5 %	550	2,0 %	3,5 %	2,5 %
165	5,0 %	10,0 %	6,0 %	315	4,0 %	6,0 %	4,5 %	660	1,0 %	1,5 %	1,5 %
180	10,0 %	9,0 %	10,0 %	345	1,0 %	2,0 %	1,0 %	880	1,0 %	1,0 %	1,0 %
190	12,0 %	4,5 %	11,0 %	375	0,5 %	1,0 %	0,5 %				
200	13,5 %	4,5 %	12,0 %								
215	15,0 %	4,0 %	13,0 %								

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon la durée du travail

En 2024, les salariés à temps partiel représentaient 6 % des effectifs de la branche. Ces salariés travaillaient en moyenne 30 heures par semaine, ce qui correspond à un emploi sur quatre jours. Il s'agit vraisemblablement d'un aménagement volontaire du temps de travail, les temps partiels imposés étant souvent beaucoup plus courts. Rappelons d'ailleurs que légalement, à défaut d'accord, la durée minimale du temps partiel ne peut être inférieure à 24 heures par semaine.

Répartition des salariés présents au 31/12
selon la durée du travail



30h par semaine

Durée moyenne des temps partiels en 2024

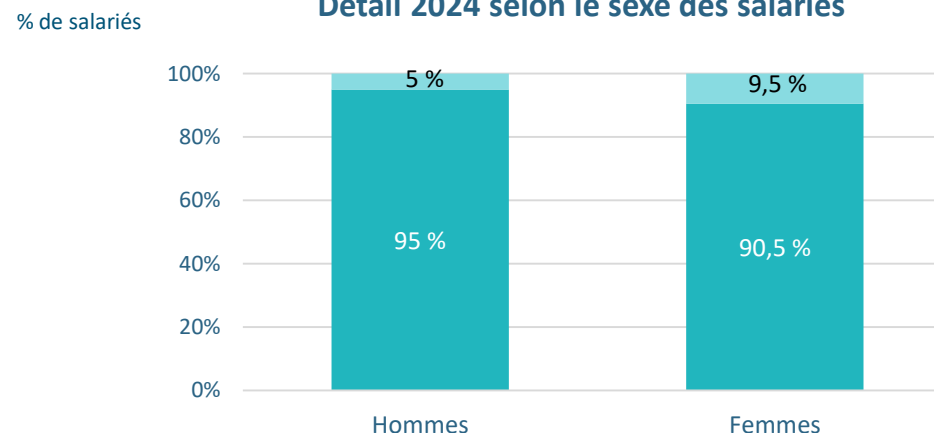
Rappels 2023

Durée moyenne des temps partiels (h/sem) 27h

2,5 %

Part des temps partiels passés à temps plein en 2024

Détail 2024 selon le sexe des salariés



Données brutes de l'enquête de branche 2024

	Hommes	Femmes	Ensemble
Temps plein	12.634 sal.	2.674 sal.	15.308 sal.
Temps partiel	703 sal.	280 sal.	983 sal.

Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2024)

Temps plein : 82,4 %

Temps partiel : 17,6 %

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Selon le rythme de travail

Globalement, les effectifs de la branche se répartissent à peu près équitablement entre ceux travaillant en journée et les postés. Le rythme de travail en journée concerne 73 % des femmes et 47,5 % des hommes.

**Répartition des salariés présents au 31/12
selon le rythme de travail**

	2020	2021	2022	2023	2024
Journée	50,5 %	49,5 %	50,5 %	52 %	52 %
Poste 2 x 8	5,5 %	5,5 %	5 %	5 %	5 %
Poste 3 x 8	4 %	4,5 %	5 %	2 %	2,5 %
Poste 4 x 8 ou 5 x 8	39,5 %	40,5 %	39,5 %	40,5 %	40 %
Autres*	0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %	< 0,5 %	0,5 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

*Autres : Poste 2 x 12, Poste 12 x 24

Détail 2024 selon le sexe des salariés

(figurent entre parenthèse les données brutes de l'enquête de branche 2024)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Journée	6.337 sal. (47,5 %)	2.157 sal. (73 %)	8.494 sal. (52 %)
Poste 2 x 8	627 sal. (5 %)	197 sal. (6,5 %)	824 sal. (5 %)
Poste 3 x 8	355 sal. (2,5 %)	32 sal. (1 %)	387 sal. (2,5 %)
Poste 4 x 8 ou 5 x 8	5.966 sal. (45 %)	576 sal. (19,5 %)	6.542 sal. (40 %)
Autres*	59 sal. <0,5 %	2 sal. <0,5 %	61 sal. 0,5 %
Ensemble	13.344 sal. (100 %)	2.964 sal. (100 %)	16.308 sal. (100 %)

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

100 % des entreprises
sont assujetties à l'OETH en 2024

5,5 %
Taux d'OETH moyen en 2024

Données brutes de l'enquête de branche 2024

Assujetties à l'OETH	NRP	Ensemble
24 entr.	0 entr	24 entr.

Repère national

(Source : DARES 2023)

Taux d'atteinte directe de l'OETH:

- Industrie: 98 %
- Tout secteur: 84 %

1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

25 % des entreprises
ont recruté des salariés en situation de handicap en 2024

10 salariés handicapés ont été
recrutés en 2024, ce qui représente
0,1 % du total des salariés

Au 31/12/24,
5,5 % des salariés sont en **situation**
de handicap (soit 916 salariés*)

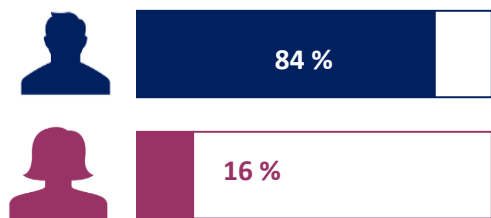
Rappels 2023

% entreprises ayant recruté des salariés en situation de handicap	29 %
Nombre de salariés handicapés recrutés (% du total des salariés)	12 (0,1 %)
% de salariés en situation de handicap (nb salariés)	5,5 % (939)
% entreprises soumises à l'OETH	100 %

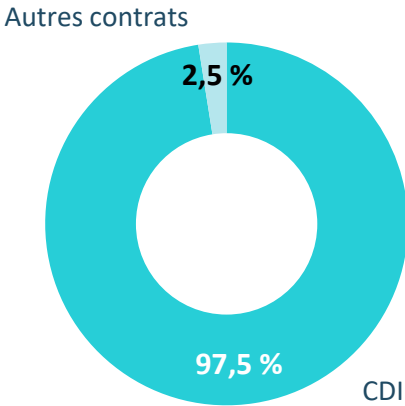
1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Détail de la répartition des salariés en situation de handicap selon le sexe en 2024



Détail de la répartition des salariés en situation de handicap selon le contrat de travail en 2024



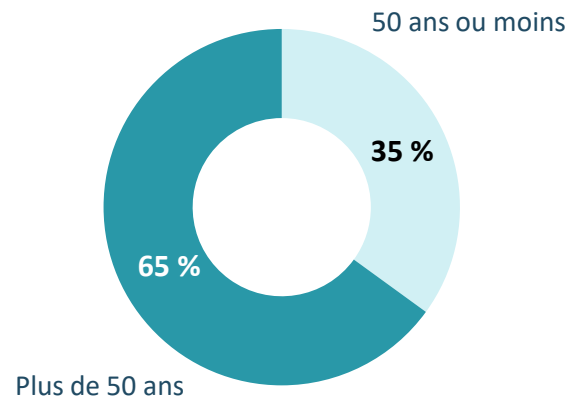
Rappels 2023

Part des CDI	94 %
Part des hommes	82,5 %

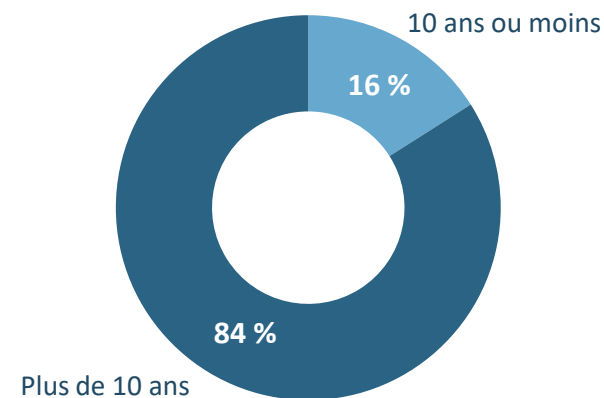
1. Caractéristiques des effectifs salariés présents au 31/12/2024

✓ Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Détail de la répartition des salariés en situation de handicap selon l'âge en 2024



Détail de la répartition des salariés en situation de handicap selon l'ancienneté en 2024



Rappels 2023

Part des plus de 50 ans	67 %
Part des salariés avec plus de 10 ans d'ancienneté	85 %

1. Caractéristiques des effectifs intérimaires présents au 31/12/2024

92 % des entreprises
ont eu recours à l'intérim en 2024

6,5 %
Poids de l'intérim en ETP / salariés présents au 31/12/2024

44,5 %
Taux de séparation en 2024 (nombre de fins de contrats / effectif moyen annuel)

Rappels 2023

% entreprises ayant eu recours à l'intérim	87,5 %
Poids de l'intérim / salariés présents au 31/12	7,5 %

2. Mouvements de personnel

a. Nombre d'embauches et de départs

Les effectifs salariés dans la branche ont reculé de 4 % sur un an, en raison d'un taux de départ supérieur au taux d'embauche.

1.502 embauches en 2024

(Taux d'embauche : 9 % ⁽¹⁾)

2.074 départs en 2024

(taux de départ : 13 % ⁽²⁾)

Solde embauches-départs en 2024 :

- 4 % entre 2023 et 2024

⁽¹⁾ nombre d'embauches dans l'année rapporté au nombre de salariés présents au 31/12

⁽²⁾ nombre de départs dans l'année rapporté au nombre de salariés présents au 31/12

Repère national

(Source : INSEE enquête emploi 2024)

Variations des effectifs
2024/2023

Tout secteur:

- embauches: -0,8 %
- départs: -0,7 %

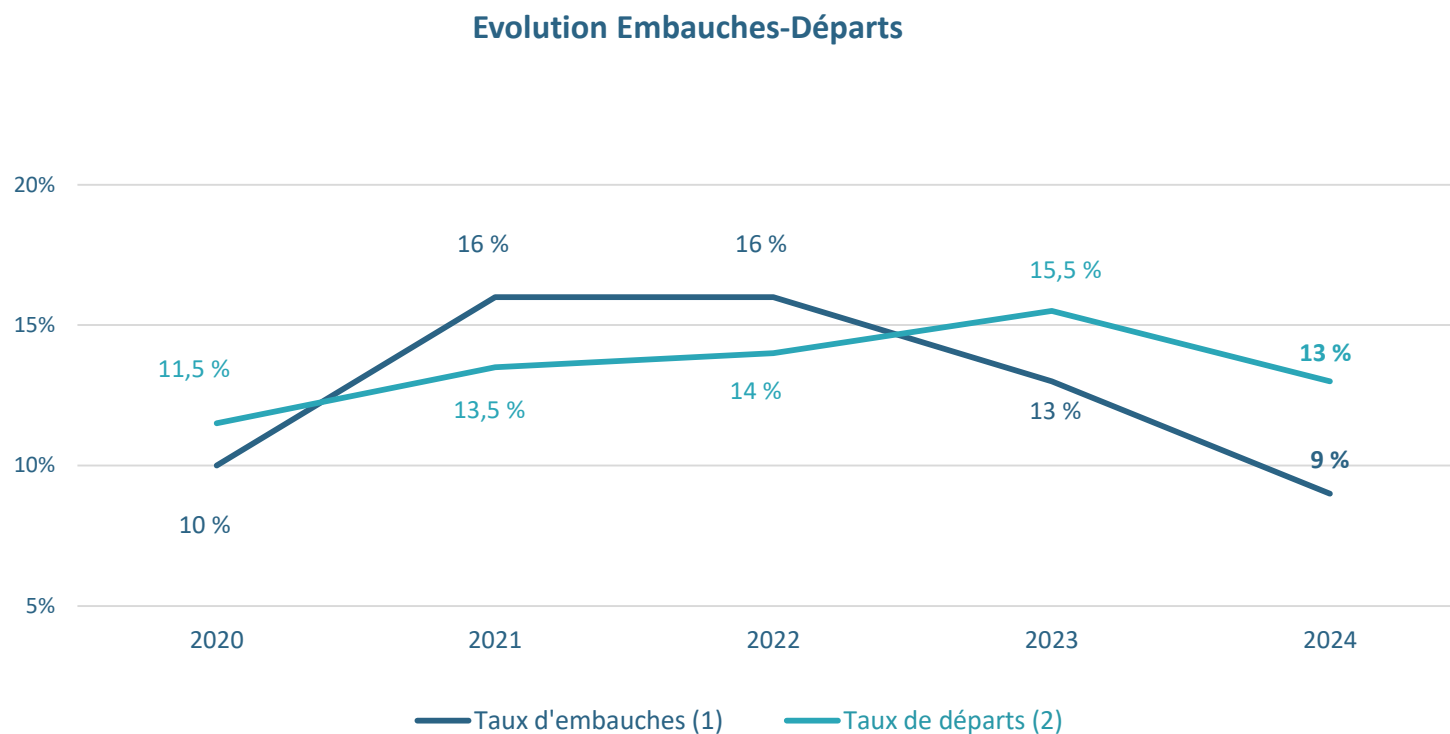
Variations des effectifs
2024/2023

Industrie:

- embauches: -4,7 %
- départs: -4,6 %

2. Mouvements de personnel

a. Nombre d'embauches et de départs



⁽¹⁾ nombre d'embauches dans l'année rapporté au nombre de salariés présents au 31/12

⁽²⁾ nombre de départs dans l'année rapporté au nombre de salariés présents au 31/12

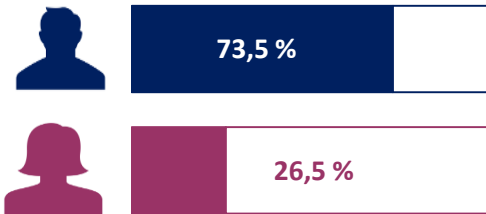
2. Mouvements de personnel

b. Détail des embauches

En 2024, 47 % des contrats signés concernaient des CDI.

Pour la première fois, le recrutement de cadres était prédominant, concentrant 32 % des embauches.

Répartition des embauches
selon le sexe des salariés en 2024



Données brutes de
l'enquête de branche 2024

Hommes	Femmes
1.103 emb.	399 emb.

Taux d'embauche en 2024

Hommes	Femmes	Ens.
8,5 %	13,5 %	9 %

Répartition des embauches selon la nature des contrats en 2024

	Hommes	Femmes	Ensemble
CDI	504 emb. (46 %)	202 emb. (50,5 %)	706 emb. (47 %)
CDD	410 emb. (37 %)	79 emb. (20 %)	489 emb. (32,5 %)
Contrats d'apprentissage	167 emb. (15 %)	104 emb. (26 %)	271 emb. (18 %)
Contrats de professionnalisation	22 emb. (2 %)	14 emb. (3,5 %)	36 emb. (2,5 %)
Ensemble	1.103 emb. (100 %)	399 emb. (100 %)	1.502 emb. (100 %)

Répartition des embauches selon la nature les CSP en 2024

	Hommes	Femmes	Ensemble
Agents non qualifiés K 125 à 155	275 sal. (26,5 %)	45 sal. (11 %)	320 sal. (22 %)
Agents qualifiés K 165 à 215	286 sal. (27,5 %)	79 sal. (20 %)	365 sal. (25,5 %)
Techniciens et Agents de maîtrise - K 230 à 375	162 sal. (16 %)	131 sal. (33 %)	293 sal. (20,5 %)
Cadres K 390 à 880	312 sal. (30 %)	144 sal. (36 %)	456 sal. (32 %)
Ensemble	1.035 sal. (100 %)	399 sal. (100 %)	1.434 sal. (100 %)

2. Mouvements de personnel

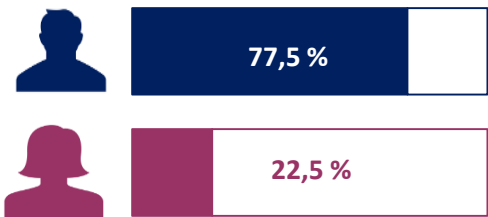
c. Détail des départs

La fin de CDD représentait le principal motif de départ au sein de la branche en 2024, avec 25 % des salariés sortants.

Les départs en retraite arrivaient en seconde position, avec 19,5 % des effectifs, devant les démissions (15 %). Il convient de noter l'important renforcement des effectifs partant à la retraite.

Le taux de démissions est très limité au sein des entreprises de la branche : il s'établit à 2 % en 2024 (selon la DARES, ce taux s'établissait à 7 % pour l'ensemble de l'industrie).

Répartition des départs
selon le sexe des salariés en 2024



Taux de départ en 2024

Hommes	Femmes	Ens.
12 %	16 %	13 %

Données brutes de
l'enquête de branche 2024

Hommes	Femmes
1.603 dép.	471 dép.

2. Mouvements de personnel

c. Détail des départs

Taux de démission ⁽¹⁾
de la branche en 2024

2 %

Repère national

(Source : DARES 2024)

Taux de démissions de CDI :

Tout secteur : 8,2 %

Industrie : 7 %

(1) nombre de démissions / nombre de
salariés en CDI présents au 31/12

Répartition des départs selon les motifs

Nombre de départs	2020	2021	2022	2023	2024
Fin de CDD	628 dép.	871 dép.	817 dép.	964 dép.	515 dép.
Départ en retraite ou préretraite	379 dép.	451 dép.	448 dép.	398 dép.	404 dép.
Démissions	167 dép.	220 dép.	364 dép.	382 dép.	304 dép.
Fin de contrat d'apprentissage / de professionnalisation	265 dép.	202 dép.	308 dép.	255 dép.	283 dép.
Rupture conventionnelle	138 dép.	101 dép.	114 dép.	104 dép.	121 dép.
Inaptitude	76 dép.	117 dép.	82 dép.	82 dép.	91 dép.
Licenciement pour motif personnel dont faute grave, lourde, ...	88 dép.	80 dép.	101 dép.	84 dép.	85 dép.
Départ pendant ou à l'issue de la période d'essai	37 dép.	62 dép.	63 dép.	59 dép.	51 dép.
Licenciement économique	35 dép.	134 dép.	103 dép.	92 dép.	37 dép.
Autres motifs de départs	163 dép.	163 dép.	143 dép.	130 dép.	172 dép.
Ensemble	1.976 dép.	2.401 dép.	2.543 dép.	2.550 dép.	2.063 dép.
En % des départs	2020	2021	2022	2023	2024
Fin de CDD	32 %	36 %	32 %	38 %	25 %
Départ en retraite ou préretraite	19 %	19 %	17,5 %	15,5 %	19,5 %
Démissions	8,5 %	9 %	14,5 %	15 %	15 %
Fin de contrat d'apprentissage / de professionnalisation	13,5 %	8,5 %	12,5 %	10 %	13,5 %
Rupture conventionnelle	7 %	4 %	4,5 %	4 %	6 %
Inaptitude	4 %	5 %	3 %	3 %	4,5 %
Licenciement pour motif personnel dont faute grave, lourde, ...	4,5 %	3,5 %	4 %	3,5 %	4 %
Départ pendant ou à l'issue de la période d'essai	2 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Licenciement économique	1,5 %	5,5 %	4 %	3,5 %	2 %
Autres motifs de départs	8 %	7 %	5,5 %	5 %	8 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

3. Conditions de travail

a. Promotions

13 % des salariés

ont été promus en 2024, dont une proportion un peu plus élevée de femmes que d’hommes

Détails selon le sexe en 2024

	Hommes	Femmes	Ensemble
Part des salariés promus en 2024 (passage d’un coefficient à un autre)	13 %	14 %	13 %
Données brutes	1.671 sal.	412 sal.	2.083 sal.

Rappel 2023

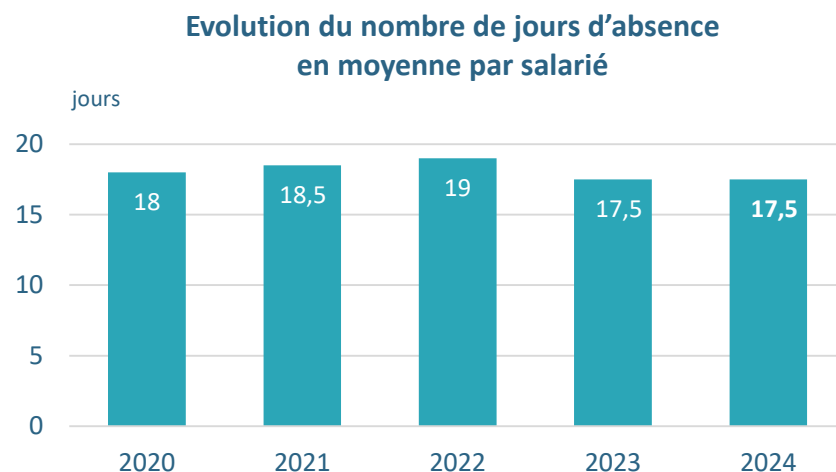
	Hommes	Femmes	Ensemble
Part des salariés promus en 2022 (passage d’un coefficient à un autre)	15 %	14,5 %	15 %
Données brutes	2.113 sal.	442 sal.	2.555 sal.

Détails selon les passages en 2024

	Promotions	Données brutes
Agents promus au coef. supérieur dans la catégorie Agents	54 %	1.056 sal.
Agents promus Techniciens	7 %	130 sal.
Agents promus Cadres	< 0,5 %	2 sal.
Techniciens promus au coef. supérieur dans la catégorie Techniciens	22 %	426 sal.
Techniciens promus Cadres	3,5 %	70 sal.
Cadres promus au coef. supérieur dans la catégorie Cadres	13,5 %	266 sal.
Ensemble	100 %	1.950 sal

3. Conditions de travail

b. Absentéisme



Nombre moyen de jours d'absence selon le sexe en 2024

Hommes	Femmes	Ensemble
16,5 j/sal.	22 j/sal.	17,5 j/sal.

46 salariés

ont bénéficié d'un congé parental d'éducation en 2024 (dont 16 à temps partiel)

Répartition des jours d'absence selon les motifs en 2024

	Hommes	Femmes
Maladie	82 %	71,5 %
Maladies professionnelles	2 %	1,5 %
Accidents du travail	7,5 %	6,5 %
Accidents de trajet	0,5 %	0,5 %
Maternité / paternité	3 %	16,5 %
Enfants malades	< 0,5 %	< 0,5 %
Sans justification	5 %	3,5 %
Ensemble	100 %	100 %

Rappel 2023

Salariés ayant bénéficié d'un congé parental d'éducation	53
Dont à temps partiel	11

Repère national

(Source : Baromètre annuel Ayming / AG2R La Mondiale)

En 2024, les salariés français ont été absents 23,3 jours en moyenne

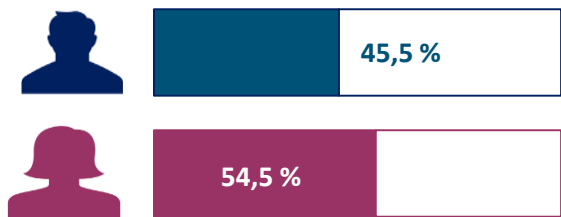
3. Conditions de travail

b. Absentéisme

0,2 % des salariés
ont été en congé plus de 6 mois en 2024

2,5 % des hommes
ont posé un congé paternité en 2024

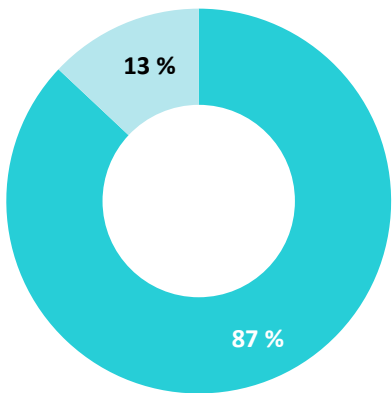
Répartition des salariés ayant été en congé de plus de 6 mois en 2024 selon leur sexe :



Rappel 2023

Part des salariés ayant été en congé plus de 6 mois	0,2 %
Part des hommes ayant été en congé plus de 6 mois	41,5 %
Part des hommes ayant posé un congé paternité	2,5 %
Dont : durée inférieure à la durée légale	25 %

Durée inférieure à la durée légale :
36 salariés



Durée égale à la durée légale :
239 salariés



3. Conditions de travail

c. Egalité professionnelle

46 % des entreprises

ont mis en place des actions spécifiques pour l'égalité entre les hommes et les femmes



Actions menées	%
Accord égalité homme / femme	78 % (7 rép.)
Ajustement des salaires	11 % (1 rép.)
Mise en place d'une commission de suivi	11 % (1 rép.)
Ensemble	100 %

Index de l'égalité professionnelle dans les entreprises de plus de 50 salariés :



88 pts / 100

(18 rép.)

Repère national

(Source : info-gouv.fr)

Index moyen en 2024 : 88/100

3. Conditions de travail

d. Représentation du personnel

320 entretiens de représentants du personnel

se sont déroulés sur la période allant de janvier 2020 à décembre 2024

dont

84 entretiens

sur la seule année 2024

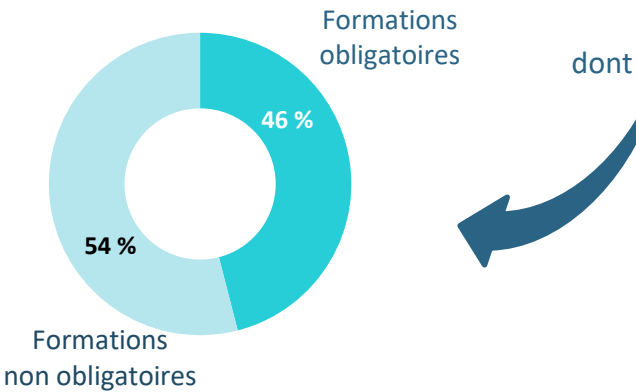
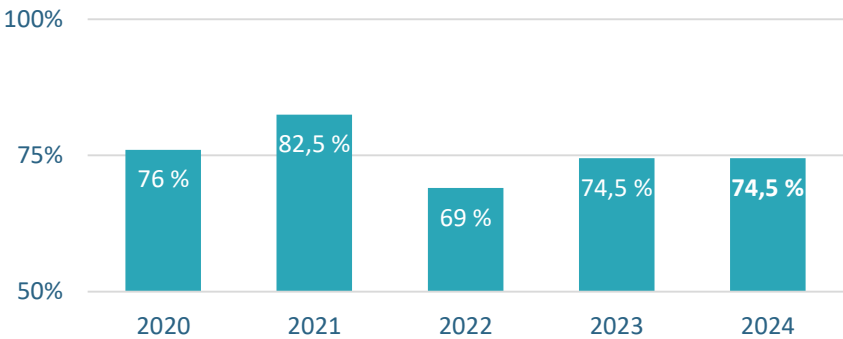
4. Formation professionnelle

a. Salariés formés

Répartition des salariés partis en formation
selon leur CSP
(figurent entre parenthèse les données brutes de l'enquête de branche)

	2024	Formations obligatoires	Formations non obligatoires
Agents	6.884 sal. (56 %)	3.063 sal. (44,5 %)	3.821 sal. (55,5 %)
Techniciens	3.319 sal. (27 %)	1.859 sal. (56 %)	1.460 sal. (44 %)
Cadres	2.090 sal. (17 %)	752 sal. (36 %)	1.338 sal. (64 %)
Ensemble	12.293 sal. (100 %)	5.674 sal. (46 %)	6.619 sal. (54 %)

Part des salariés partis en formation



Détail selon le sexe des salariés en 2024

	Hommes	Femmes	Ensemble
Part des salariés partis en formation en 2024	75 %	71,5 %	74,5 %

4. Formation professionnelle

b. CQP

3 entreprises
ont été concernées par les CQP en 2024

19 salariés
ont réalisé un CQP en 2024

Evolution du nombre d'entreprises et de salariés de l'échantillon répondant concernés par un CQP

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'entreprises	1	4	3	3
Nombre de salariés	9	27	14	19

4. Formation professionnelle

c. Apprentissage et professionnalisation

452 contrats d'apprentissage
dans les 24 entreprises de l'échantillon en 2024

70 contrats de professionnalisation
dans les 24 entreprises de l'échantillon en 2024



8 % des contrats en alternance
se sont concrétisés en CDI en 2024

Détail des contrats en alternance selon le niveau de formation
(24 entreprises répondantes)

	Contrats d'apprentissage		Contrats de professionnalisation	
CAP, BEP	23	5 %	39	56 %
Bac	33	7,5 %	5	7 %
Bac + 2 (Deug, BTS, DUT, DEUST)	115	25,5 %	5	7 %
Bac + 3 (Licence)	81	18 %	6	8,5 %
Bac + 4 / + 5 (master)	200	44 %	15	21,5 %
Ensemble	452	100 %	70	100 %

5. Télétravail

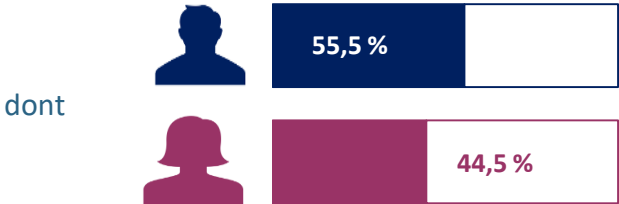
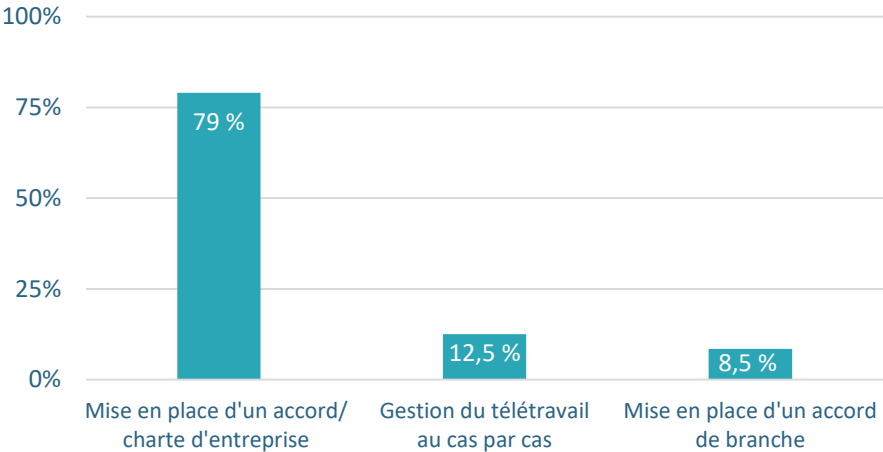
100 % des entreprises
ont eu des salariés pratiquant le télétravail en 2024



1,9 jour/semaine
de télétravail en moyenne en 2024
pour les salariés concernés

17 % des salariés
ont pratiqué le télétravail en 2024

Pratiques des 24 entreprises concernant
les mesures de télétravail en 2024

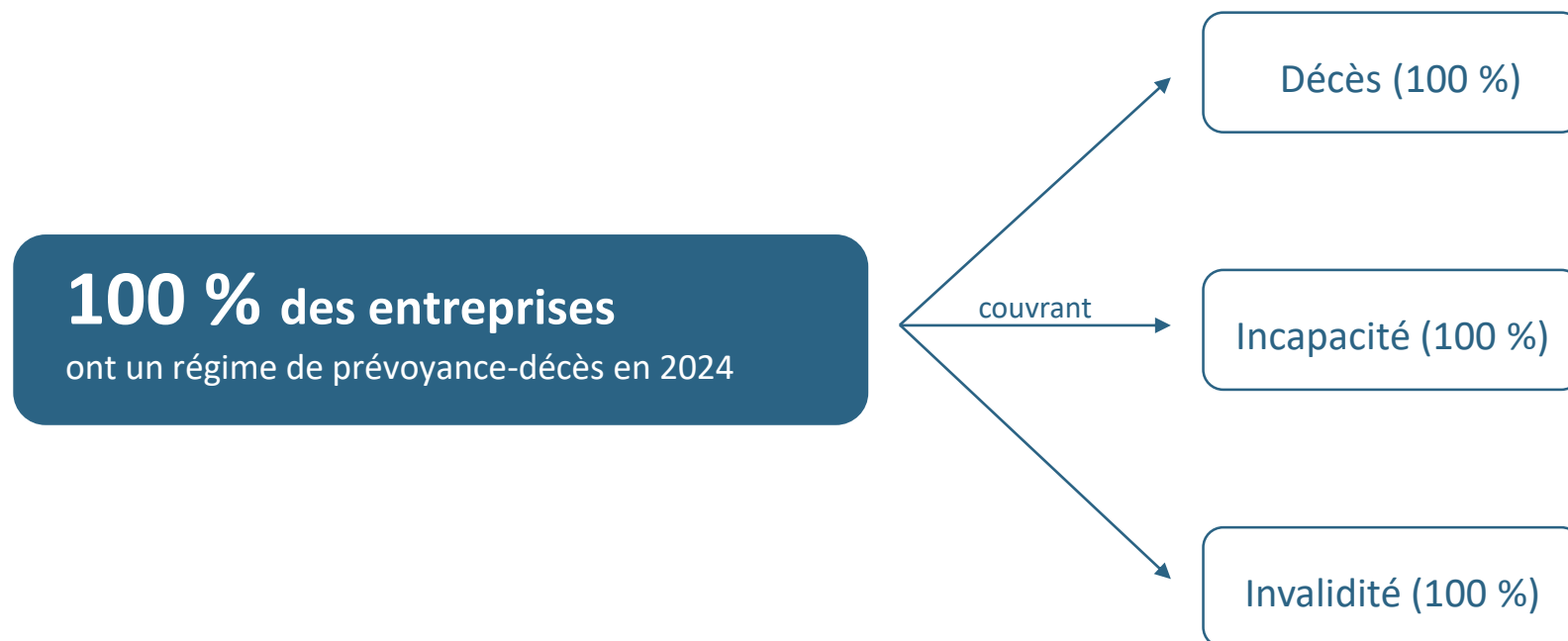


Rappel 2023

Part des entreprises pratiquant le télétravail	92 %
Part des salariés pratiquant le télétravail	17,5 %
Dont : part des hommes	57,5 %
Nombre moyen de jour de télétravail par semaine	1,8

6. Rémunération

a. Prévoyance

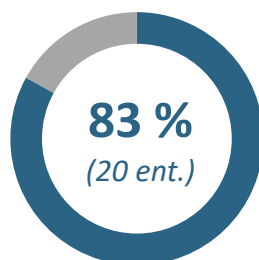


6. Rémunération

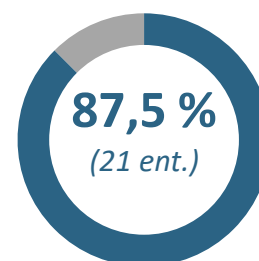
b. Intéressement, participation, 13^{ème} mois et primes de vacances

Parmi les entreprises de l'échantillon :

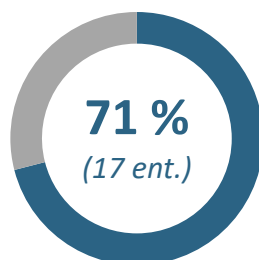
(figurent entre parenthèses les données brutes de l'enquête de branche 2024)



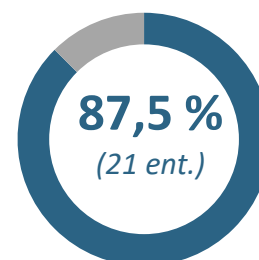
ont un accord d'intéressement



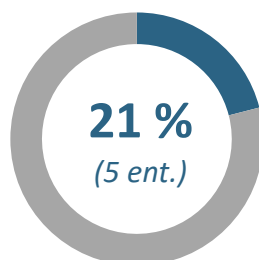
ont un 13^{ème} mois



ont un accord de participation



ont une prime de vacances,
montant moyen de la prime
de vacances : 1 815 euros



ont versé une prime exceptionnelle
de pouvoir d'achat
ou une prime de partage de la valeur

6. Rémunération

c. Salaires mensuels et annuels

Les Agents

		Salaire* <u>mensuel</u> de base moyen par salarié en 2024	Salaire* <u>annuel</u> moyen par salarié en 2024	Nombre de salariés correspondants
125	Hommes	ND	ND	ND
	Femmes			
135	Hommes	ND	ND	ND
	Femmes			
145	Hommes	1.964 €	28.542€	76 salariés
	Femmes			
155	Hommes	2.115 €	29.039 €	168 salariés
	Femmes	2.047 €	27.877 €	100 salariés
165	Hommes	2.145 €	31.153 €	625 salariés
	Femmes	2.085 €	29.754 €	280 salariés
180	Hommes	2.225 €	33.502 €	1.242 salariés
	Femmes	2.193 €	32.263 €	258 salariés
190	Hommes	2.328 €	37.732 €	2.363 salariés
	Femmes	2.295 €	34.021 €	117 salariés
200	Hommes	2.410 €	39.328 €	2.123 salariés
	Femmes	2.396 €	38.262 €	111 salariés
215	Hommes	2.529 €	42.230 €	1.737 salariés
	Femmes	2.482 €	36.280 €	94 salariés

* Salaire reconstitué à TEMPS PLEIN pour les salariés à temps partiel ; salaire annuel incluant les primes

6. Rémunération

c. Salaires mensuels et annuels

Les Techniciens et Agents de maîtrise

		Salaire* <u>mensuel</u> de base moyen par salarié en 2024	Salaire* <u>annuel</u> moyen par salarié en 2024	Nombre de salariés correspondants
230	Hommes	2.687 €	43.522 €	982 salariés
	Femmes	2.594 €	36.387 €	237 salariés
250	Hommes	2.832 €	44.141 €	752 salariés
	Femmes	2.780 €	40.261 €	189 salariés
270	Hommes	3.047 €	46.979 €	674 salariés
	Femmes	3.031 €	44.535 €	159 salariés
290	Hommes	3.309 €	51.072 €	528 salariés
	Femmes	3.272 €	46.464 €	135 salariés
315	Hommes	3.447 €	54.265 €	497 salariés
	Femmes	3.330 €	46.485 €	203 salariés
345	Hommes	3.843 €	56.887 €	136 salariés
	Femmes	3.610 €	54.425 €	53 salariés
375	Hommes	3.894 €	57.016 €	53 salariés
	Femmes	3.646 €	54.085 €	16 salariés

* Salaire reconstitué à TEMPS PLEIN pour les salariés à temps partiel ; salaire annuel incluant les primes

6. Rémunération

c. Salaires mensuels et annuels

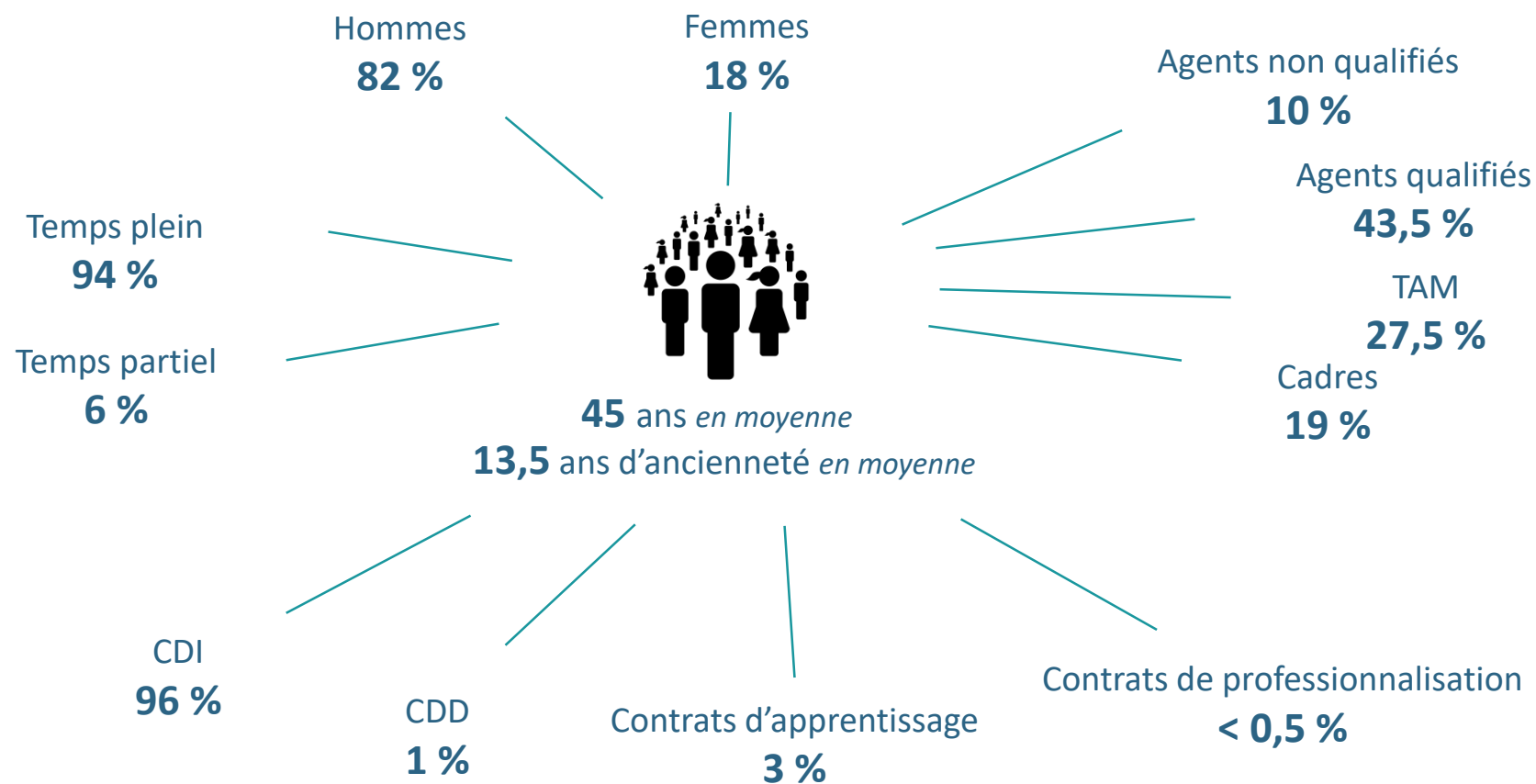
Les Cadres

		Salaire* <u>mensuel</u> de base moyen par salarié en 2024	Salaire* <u>annuel</u> moyen par salarié en 2024	Nombre de salariés correspondants
390	Hommes	3.913 €	55.167 €	146 salariés
	Femmes	3.791 €	52.765 €	110 salariés
410	Hommes	4.392 €	61.150 €	408 salariés
	Femmes	4.301 €	59.499 €	189 salariés
450	Hommes	5.375 €	77.270 €	760 salariés
	Femmes	5.021 €	70.558 €	332 salariés
550	Hommes	7.019 €	103.384 €	278 salariés
	Femmes	6.667 €	88.984 €	104 salariés
660	Hommes	9.509 €	135.928 €	155 salariés
	Femmes	8.553 €	119.828 €	47 salariés
880	Hommes	12.477 €	194.569 €	124 salariés
	Femmes	12.204 €	171.289 €	27 salariés

* Salaire reconstitué à TEMPS PLEIN pour les salariés à temps partiel ; salaire annuel incluant les primes

Enseignements de l'enquête

Les salariés présents au 31-12-2024



Enseignements de l'enquête

Ce qu'il faut retenir de la branche :

Une forte stabilité dans l'emploi

- ✓ 96 % des salariés sont en CDI
- ✓ 13,5 ans d'ancienneté moyenne
- ✓ 46 % des salariés sont en poste depuis au moins 18 ans
- ✓ Faible taux de démissions (2 % vs 7 % dans l'industrie)

Des salariés vieillissants

- ✓ Âge moyen : 45 ans, soit 4 ans de plus que dans le secteur privé
- ✓ 24 % des effectifs ont 55 ans ou plus (contre 20 % au niveau national)
 - ✓ La réforme des retraites accentue ce vieillissement, ralentissant le renouvellement générationnel

La féminisation, vecteur de renouvellement

- ✓ Les femmes représentent 18 % des effectifs, en hausse de 2,5 points depuis 2020
- ✓ Elles sont en moyenne plus jeunes (42,5 ans vs 45 ans pour les hommes)
 - ✓ Les promotions concernent proportionnellement plus les femmes que les hommes en 2024



Contact
Laurent FRELAT
Directeur Général
+33(0)6 11 07 48 14
lfrelat@xerfi.fr
www.xerfi.com/xerfi-specific

